



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
19 janvier 2010  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur le Soudan

#### I. Introduction

1. Le présent rapport a été établi en application du paragraphe 11 de la résolution 1590 (2005) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de le tenir régulièrement informé des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan. J'y rends compte de la situation générale dans ce pays depuis mon précédent rapport au Conseil, en date du 21 octobre 2009 (S/2009/545), et y présente également un bilan des activités de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) jusqu'au 31 décembre 2009.

#### II. Conditions de sécurité

2. Pendant la période considérée, la situation dans le nord du pays est restée calme, à l'exception de quelques incidents au Darfour dont je rendrai compte séparément. Par contre de nombreux affrontements et attaques ont eu lieu dans le Sud, essentiellement dans les États du Haut-Nil, d'Unity et de Jonglei, ainsi que dans le triangle entre les États de Jonglei, d'Équatoria central et des Lacs. Le 17 octobre, apparemment en représailles à des attaques perpétrées en septembre, les Dinka ont attaqué les Lou Nuer dans le comté d'Uror, (État de Jonglei), et auraient tué sept personnes et incendié 120 maisons. Le 16 novembre, un différend entre les Mundari et les Dinka Aliap dans le comté d'Awerial (État des lacs) aurait causé la mort de 49 personnes. Des accrochages entre Shilluk et Dinka dans l'État du Haut-Nil du 7 au 13 novembre auraient fait 11 morts.

3. La situation est restée tendue à Bentiu à la suite des combats opposant des forces commandées par le Gouverneur Taban Deng Gai et le commandant en second de l'Armée populaire de libération du Soudan (SPLA), le général Paulino Matiep, le 2 octobre. Afin d'apaiser les tensions, du 17 au 23 octobre, la MINUS a transporté par avion à Djouba 297 hommes de l'Armée populaire de libération du Soudan, fidèles à Matiep de Bentiu. Toutefois, les tensions persistantes ont entraîné l'occupation provisoire le 2 octobre du bureau politique du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) à Bentiu par une direction nationale parallèle du SPLM.

4. Suite à la propagation de rumeurs concernant le décès du Président du Gouvernement du Sud-Soudan Salva Kiir par certaines radios non identifiées, un officier supérieur des services de police du Sud-Soudan a fait irruption le 8 octobre



dans des locaux de l'ONU pour menacer le personnel, car il était persuadé à tort que c'était la radio Miraya des Nations Unies qui avait diffusé ce message.

5. Mi-novembre, le Gouverneur de l'État du Haut-Nil désigné par le Parti du Congrès national (NCP) a refusé de se conformer au décret présidentiel lui ordonnant de renoncer à ses fonctions tant que le nouveau Gouverneur ne serait pas arrivé. La crise politique qui s'en est suivie a suscité des inquiétudes sur le plan de la sécurité à Malakal et le gouverneur démis a été contraint de demander une protection contre des éléments des unités mixtes intégrées des Forces armées soudanaises.

6. Dans l'État d'Équatoria central, le Ministre de l'agriculture du Gouvernement du Sud-Soudan a été blessé dans une embuscade le 15 novembre, au cours de laquelle cinq personnes ont été tuées et cinq autres blessées. Début décembre, le Gouverneur adjoint de l'État du Haut-Nil a échappé à une embuscade lors d'une visite dans le comté d'Akoka.

7. Dans l'ensemble, le processus d'inscription sur les listes électorales s'est déroulé sans incident. Un passant a été tué lors d'un échange de tirs qui a eu lieu le 22 octobre dans l'État d'Équatoria central entre des troupes de l'APLS et des agents des services de police du Sud-Soudan qui escortaient une équipe d'enregistrement et un officier général de l'APLS a dû être détaché pour coordonner les forces de sécurité du Gouvernement du Sud-Soudan dans le cadre des élections. À Khartoum, des partisans du Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) se sont affrontés avec des membres du SPLM-Changement démocratique (SPLM-DC) à l'Université de Djouba, sans faire de blessés graves.

8. La migration saisonnière nord-sud s'est déroulée de manière relativement pacifique pendant la période à l'examen. Le 26 novembre, la MINUS a reçu des informations concernant un incident à 100 kilomètres à l'ouest de Bentiu dans l'État d'Unity, au cours duquel plusieurs nomades misseriya ont refusé de remettre leurs armes à la police locale. Cet affrontement s'est soldé par la mort de deux Misseriya. Des éleveurs misseriya se sont déplacés dans la région de l'Abyei sans causer d'incident particulier, même si l'on signale toujours la présence de groupes armés de Misseriya sans bétail. Les patrouilles de la MINUS et les équipes de démarcation ont signalé des camps de Misseriya au nord de la Zone, et ont été prévenus par les habitants qu'ils s'opposeraient par la force à toute tentative de démarcation de la frontière. Par ailleurs, les Misseriya n'ont pas cherché à s'opposer au déplacement de la MINUS dans la zone de l'Abyei.

9. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) a continué de menacer la sécurité locale dans les communautés du sud-ouest. Opérant à partir de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo, la LRA a lancé de petites attaques sur des villages dans l'État de l'Équatoria occidentale, au cours desquelles 25 personnes auraient été tuées et 23 autres enlevées. Les troupes du SPLA ont libéré 46 déplacés enlevés dans un camp du Bahr El Gazal occidental après une attaque imputée à la LRA et qui a tué trois policiers.

10. Plusieurs membres du personnel des Nations Unies ont été victimes de vols à la tire à Khartoum. Des criminels sont entrés par effraction dans les bureaux des Nations Unies à Khartoum et à Kadugli.

### III. Évolution de la situation politique

11. Les tensions entre le Parti du Congrès national et le SPLM n'ont cessé de s'intensifier pendant toute la période à l'examen, même si des accords sur des questions fondamentales ont pu être trouvés. Invoquant l'absence de progrès s'agissant de lois et réformes décisives, le 19 octobre, le SPLM a retiré sa délégation de l'Assemblée nationale. Celle-ci a toutefois poursuivi sa séance et adopté son budget pour 2010 le 19 novembre, mais n'a pas examiné le texte de loi clef au cœur du différend. Début novembre, le SPLM et le NCP ont décidé d'aborder toutes les grandes questions législatives en souffrance dans l'espoir de parvenir à un compromis général concernant notamment les projets de loi sur le référendum au Sud-Soudan, le référendum dans l'Abyei, le service de la sécurité nationale et du renseignement, les consultations populaires et les résultats contestés du recensement lors des élections de 2010.

12. Le 7 décembre, le SPLM et les partisans de l'opposition se sont rassemblés pour une manifestation pacifique conjointe en face du bâtiment de l'Assemblée nationale et se sont immédiatement retrouvés face à face avec les forces de police. Les autorités ont procédé à l'arrestation et à la détention de plusieurs personnalités de l'opposition et membres clefs du SPLM, y compris Pagan Amum, le Secrétaire général du SPLM, Yasir Arman, son Secrétaire général adjoint et Abbas Gumma, le Ministre de l'intérieur de l'État de Khartoum. À l'issue de ces arrestations, les manifestants ont organisé plusieurs rassemblements dans des endroits différents à Omdurman, y compris aux sièges des partis Umma et Mouvement de libération du Soudan/Minnawi. Selon plusieurs rapports, la police et les forces de sécurité ont fait usage de matraques, de gaz lacrymogènes et de balles en caoutchouc afin de disperser les manifestants et de pénétrer par la force au siège du parti Umma, à la suite de quoi plusieurs manifestants ont dû être hospitalisés. Un certain nombre de manifestations organisées dans le Sud pour protester contre ces arrestations ont dégénéré et les manifestants ont brûlé un bureau du NCP dans l'État de Warrap. Cependant, les manifestants se sont dispersés dans le courant de l'après-midi et ceux qui étaient en garde à vue ont été libérés.

13. Même si le SPLM et les partis d'opposition ont entrepris immédiatement de planifier une autre manifestation pour le 14 décembre, les parties à l'Accord de paix global ont pris sans tarder des mesures pour calmer la situation, y compris des rencontres entre le Président Al-Bashir du Gouvernement d'unité nationale et le Président Kiir du Gouvernement du Sud-Soudan. Le 13 décembre, les parties ont annoncé qu'elles étaient parvenues à un accord qui autoriserait l'Assemblée nationale à adopter une loi régissant le référendum dans le Sud, le référendum de l'Abyei et les consultations populaires. Les débats sur les questions non encore réglées se poursuivent. Toutefois, les partis d'opposition ont manifesté comme prévu le 14 décembre à Khartoum, et les autorités auraient à nouveau fait usage de matraques et de gaz lacrymogènes contre des manifestants et arrêté plusieurs personnalités de l'opposition et membres du SPLM.

14. La mise en œuvre de l'accord le 13 décembre a été difficile. La loi sur la sécurité nationale a été promulguée le 20 décembre sans le soutien du SPLM ou des partis d'opposition. La loi régissant le référendum dans le Sud a été promulguée le 22 décembre mais selon le SPLM elle serait très différente du texte adopté le 13 décembre. Cependant elle a par la suite été amendée le 29 décembre en tenant compte des préoccupations du SPLM. La loi autorisant la tenue d'un référendum sur

l'avenir de l'Abyei a également été promulguée le 30 décembre marquant des progrès importants dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

15. Les préparatifs des élections nationales de 2010 ont continué à dominer dans une large mesure la vie politique. En l'absence de ce qu'ils estiment représenter un environnement politique propice à la tenue d'élections, le SPLM et les partis d'opposition du Nord ont maintenu la menace d'un boycott éventuel des élections. Néanmoins, le processus d'inscription sur les listes électorales a commencé le 1<sup>er</sup> novembre dans la plupart des régions du pays et s'est officiellement terminé le 7 décembre. Le nombre d'inscriptions a été beaucoup plus élevé que prévu, y compris dans les régions troublées du Sud-Soudan et du Darfour. Dans le même temps, des irrégularités ont été signalées à la MINUS tout au long du processus, y compris l'utilisation abusive des ressources gouvernementales, l'inscription de militaires hors de leur circonscription et l'enregistrement de plus de 100 % d'électeurs potentiels dans plusieurs États. La MINUS a transmis ces irrégularités à la Commission électorale nationale et l'a encouragée à prendre des mesures à cet égard. La MINUS a également fait part de ses inquiétudes aux deux parties à l'Accord de paix global pour ce qui est du climat politique.

16. Les parties à l'Accord de paix global sont de plus en plus conscientes de la nécessité de se préparer pour la période post-référendaire. Lors d'un symposium organisé par la MINUS le 3 novembre, Deng Alor, le Ministre des Affaires étrangères du SPLM et Ghazi Salah-ud-Deen le conseiller présidentiel du Parti du Congrès national, ont publiquement abordé la nécessité de jeter les bases d'une séparation pacifique tout en continuant de s'employer à renforcer l'intérêt pour l'unité. Le 5 décembre, le Gouvernement du Sud-Soudan a organisé une réunion publique à Djouba sur le thème « Sud-Soudan : 2011 et au-delà » qui était axée sur plusieurs questions post-référendaires, y compris les ressources naturelles, la citoyenneté, la sécurité, la dette et les ressources nationales. Toutefois, jusqu'à présent, ces mesures n'ont suscité aucun débat de fond entre les parties.

17. Les parties n'ont fait que peu de progrès dans l'application de la décision de la Cour permanente d'arbitrage sur la délimitation de la région de l'Abyei depuis la fin de la dernière période considérée. L'opposition à la décision s'est considérablement durcie parmi certains Misseriya, alors que les malentendus, les mauvaises interprétations et les fausses rumeurs au sujet de cette décision ont accru les tensions dans toute la région. Les préoccupations sécuritaires consécutives, y compris l'obstruction armée aux travaux de l'équipe de démarcation, ont effectivement bloqué les efforts faits pour tracer la frontière de la région de l'Abyei et constituent une menace permanente tant pour la population civile que pour les relations intercommunautaires.

18. Des figures de l'opposition du Sud-Soudan continuent d'accuser le SPLM de vouloir éliminer les partis d'opposition, particulièrement le nouveau parti « SPLM-Changement démocratique » fondé par l'ancien Ministre des affaires étrangères Lam Akol. Le 9 novembre, le Gouvernement du Sud-Soudan a publié une ordonnance à l'intention des gouverneurs du Sud leur enjoignant spécifiquement de ne pas faire obstruction aux activités de tout parti politique « à l'exception dudit SPLM-DC ». Lam Akol a fait appel de l'ordonnance en s'appuyant sur la Constitution nationale de transition et le 3 décembre il a annoncé que la Cour constitutionnelle lui avait donné satisfaction.

## **IV. Mise en œuvre de l'Accord de paix global**

### **Abyei et démarcation de la frontière**

19. La MINUS et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ont organisé un atelier sur la résolution du conflit le 19 novembre à Abyei pour aider à redynamiser les comités locaux d'atténuation du conflit aux niveaux des Payam et des Boma auquel plus de 20 administrateurs et chefs Boma ont participé. Les comités devraient contribuer à ce que la saison des migrations se déroule de manière pacifique en rencontrant les nomades et leurs chefs dans leurs zones respectives.

20. Les parties ont fait état de progrès au niveau du comité technique spécial des frontières, mais des divergences de procédure et de fond continuent de retarder la communication de son rapport final à la Présidence. Le rapport devrait définir les zones non contestées de la frontière Nord-Sud et préciser celles pour lesquelles le comité n'a pas pu trouver d'accord et qui nécessitent une décision politique de la Présidence. La MINUS continue d'aider le comité dans ses efforts en offrant une formation spécialisée et une évaluation planifiée conjointe de la mise en œuvre du processus de démarcation de la frontière sur le terrain.

### **Kordofan méridional et Nil Bleu**

21. Les incidents liés à la violence politique ou ethnique dans le Kordofan méridional ont diminué au cours de l'année écoulée. Les Abu Junok (Nuba) et les Um Sileem (Misseriya) ont signé un accord de paix le 5 octobre, mettant fin à trois années de conflit. Les Nuba Katla et les Wali ont également finalisé un accord de paix le 12 novembre. Les nouvelles modalités institutionnelles au niveau de l'État, y compris le Conseil des anciens (sages), ont joué un rôle important dans l'obtention de ces résultats.

22. Le gouvernement de l'État du Kordofan méridional a accompli des progrès notoires en incorporant les 1 708 fonctionnaires du SPLM dans ses nouvelles structures politiques et administratives, y compris la création d'un nouveau comité pour faciliter ce processus. Le nouveau comité est présidé par le Secrétaire général de l'État et appuyé par deux sous-comités techniques chargés de mettre au point les barèmes des salaires.

23. L'adoption d'une législation nationale autorisant la tenue de consultations populaires dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu le 30 décembre a constitué un grand pas en avant dans la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix global. La loi prévoit que le processus de consultation populaire doit commencer cette année. Elle définit des rôles importants pour les assemblées législatives des États du Nil Bleu et du Kordofan agissant par l'intermédiaire de commissions parlementaires dans chacun des deux États pour ce qui est des décisions concernant leur gouvernance future.

## **Redéploiement des Forces armées soudanaises et des forces de l'Armée populaire de libération du Soudan**

24. Les Forces armées soudanaises ont redéployé 100 % de leurs forces du Sud-Soudan, alors que le SPLA a dorénavant redéployé 33,7 % de son effectif déclaré de 59 168 soldats du Nord-Soudan, contre 27,6 % à la date de mon précédent rapport. Les parties ont confirmé ces chiffres lors de la 108<sup>e</sup> Commission militaire mixte du cessez-le-feu le 16 novembre, ainsi que les données actualisées en matière de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) dans le secteur IV et les nouveaux chiffres en termes de contrôle et de vérification dans la région de White Lake/Jaw. Toutefois, ceux-ci ne tiennent pas compte du redéploiement sur le terrain revendiqué par le SPLA, lequel n'a pour la plupart pas eu lieu dans le cadre des instruments de contrôle et de vérification de l'Accord de paix global. Un accord politique sera nécessaire pour résoudre ces redéploiements, y compris 9 599 soldats du SPLA « volontairement démobilisés » dans les États du Kordofan méridional et du Nil Bleu et 32 814 soldats du SPLA dont on est par ailleurs sans nouvelles.

### **Unités mixtes intégrées**

25. Les unités mixtes intégrées représentent 82,6 % de l'effectif autorisé de 39 639 soldats, proportion inchangée depuis avril 2009. Le processus de revérification qui aurait dû s'achever le 15 novembre 2009 est toujours en cours. Aucun incident important associé aux unités mixtes intégrées n'a été signalé au cours de la période à l'examen, même si elles demeurent une source de tension dans certaines régions. L'accord en vue de la relève de l'unité mixte de Malakal après l'incident de février n'a toujours pas été appliqué.

26. Le 2 novembre, le commandant des Forces de la MINUS, les Ambassadeurs du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et des Pays-Bas ainsi que le commandement des unités mixtes intégrées ont assisté à une cérémonie transférant officiellement le matériel demandé (y compris des générateurs, des clôtures, des bétonnières et des citernes à eau), à partir du Royaume-Uni et des Pays-Bas.

### **Élections nationales et référendums**

27. Après achèvement du processus de délimitation des circonscriptions, la Commission électorale nationale a confirmé 400 des 885 objections formulées à la date butoir du 14 septembre et publié son plan de délimitation final le 6 octobre. Le 28 octobre, la Cour suprême a accepté 4 des 58 recours juridiques formés après la publication et la Commission électorale nationale a modifié le plan en conséquence.

28. Au 6 janvier 2010, 82 partis politiques s'étaient enregistrés auprès du Conseil des affaires des partis politiques. Cependant, le principal signataire de l'Accord de paix au Darfour, le SLM/Minnawi a essayé de s'enregistrer en tant que parti politique mais n'a pas été en mesure de le faire parce que la branche militaire du parti n'était pas encore intégrée dans les institutions nationales de sécurité, ce qui est contraire à la loi sur les partis politiques. La MINUS a continué de soutenir les efforts du Conseil dans l'établissement de son rapport annuel sur les résultats de 2009, l'élaboration d'un plan de travail pour 2010 et d'un projet de code de conduite pour les partis politiques.

29. L'inscription des électeurs a commencé dans la majeure partie du pays le 1<sup>er</sup> novembre. Le processus devait s'achever le 30 novembre mais a été prolongé au 7 décembre, essentiellement en raison des difficultés logistiques rencontrées par les commissions électorales supérieures et d'un démarrage laborieux dans certaines régions. 2 003 équipes d'inscription ont été créées pour environ 12 000 centres d'inscription. Au 16 décembre 2009, la Commission électorale nationale a fait état d'environ 16,5 millions d'électeurs inscrits pour un nombre estimatif de 20 millions qui pourraient être admis à voter, y compris à peu près 71 % de l'électorat estimé dans le Nord (dont le Darfour), 108 % dans le Sud et 67 % au Darfour. Le chiffre de 108 % montre que le nombre d'électeurs inscrits est supérieur à celui prévu lors du recensement national. Des ressources humaines et financières insuffisantes pourraient entraver la capacité des commissions électorales supérieures à superviser des élections crédibles.

30. Un Comité des politiques, présidé conjointement par le Président de la Commission électorale nationale et mon Représentant spécial, a été créé plus tôt en 2009 pour examiner et formuler des recommandations à la Commission et autres autorités nationales sur la conduite d'élections crédibles et transparentes. Il a insisté auprès de la Commission sur l'importance d'aborder des questions stratégiques telles que la nécessité de produire un plan opérationnel global et de la liberté de circulation des observateurs nationaux et internationaux. Il a également servi de forum aux donateurs internationaux et aux autorités électorales nationales pour discuter de leurs propres perceptions de l'ensemble du processus électoral.

31. Selon le calendrier électoral publié par la Commission électorale nationale, la période de nomination des candidats ira du 12 au 22 janvier, les noms des candidats seront affichés le 26 janvier et ceux dont les candidatures auront été rejetées pourront ensuite faire appel. Les tribunaux rendront leur décision sur ces affaires d'ici le 8 février et la liste définitive des candidats sera publiée le 10 février. La campagne électorale devrait se dérouler du 13 février au 9 avril et le vote ainsi que le décompte des voix devraient avoir lieu du 11 au 18 avril.

## **Partage des richesses et des pouvoirs**

32. Selon les parties à l'Accord de paix global, la gestion des réserves étrangères, des autorités douanières déficientes dans le Sud-Soudan et une réforme agraire enlisée sont les obstacles économiques majeurs sur lesquels il faudra se pencher au cours de la période à venir, en particulier en prévision des discussions sur le partage des richesses pour après 2011. Les parties ont contesté le contrôle des réserves étrangères de la Banque du Sud-Soudan. Le Parti du Congrès national insiste pour que ces réserves soient intégrées aux réserves nationales alors que le SPLM revendique leur contrôle exclusif.

33. Les recettes des sites pétroliers de Higlig constituent toujours également une question litigieuse. Le Parti du Congrès national affirme que la décision de la Cour permanente d'arbitrage d'exclure Higlig de la zone de l'Abyei lui donne des droits exclusifs sur les recettes d'Higlig alors que le Gouvernement du Sud-Soudan estime que les recettes doivent être partagées conformément à la Feuille de route concernant l'Abyei jusqu'à ce que la Commission de démarcation de la frontière remette son rapport et que la Présidence publie un décret sur le statut des sites pétroliers de Higlig. Le Ministère des finances et de l'économie nationale a indiqué que le Nord avait transféré environ 666 140 000 dollars au Gouvernement du Sud-

Soudan entre juillet et octobre 2009, dans l'attente d'une solution et d'une répartition formelle des parts par le comité technique conjoint. Le Groupe Pétrole du Ministère des finances et de la planification économique du Gouvernement du Sud-Soudan a confirmé que ces transferts comprenaient un dépôt de 254 360 000 dollars sur le compte de stabilisation des recettes pétrolières et une déduction initiale directe de 19 810 000 dollars correspondant aux dépenses.

34. Depuis mon dernier rapport, la Commission de la fonction publique nationale a recommandé 103 candidats sud-soudanais supplémentaires pour des postes dans la fonction publique nationale. La Commission a reçu 1 239 nouvelles candidatures et attend des directives présidentielles sur la représentation des Darfouriens et des Soudanais de l'est. Compte tenu de la lenteur des recrutements, de l'insuffisance de candidats qualifiés et de financements, les capacités de la Commission à pourvoir les 8 000 à 9 000 postes vacants au cours de la période intérimaire restent incertaines.

## **V. Mise en œuvre d'autres accords de paix**

35. S'agissant du processus de paix au Darfour, le Médiateur en chef conjoint vise trois objectifs connexes : un consensus de la société civile sur des solutions aux problèmes sous-jacents du Darfour, un accord entre le Gouvernement et les mouvements armés et une amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan. Le 18 novembre, la Médiation et l'État du Qatar ont officiellement lancé les pourparlers de paix pour le Darfour en organisant le premier d'une série de forums communautaires et de la société civile. Un nouveau cycle de pourparlers sur le Darfour entre le Gouvernement et les mouvements armés devrait commencer le 24 janvier à Doha, et il sera précédé de consultations entre les représentants de la société civile et les mouvements armés du 19 au 21 janvier. Le Gouvernement s'est déclaré résolu à s'efforcer de parvenir à un accord avant les élections d'avril 2010.

36. La situation politique et sécuritaire dans l'est du Soudan reste calme. Les signataires de l'Accord de paix pour le Soudan oriental n'ont toutefois fait état d'aucun progrès au cours du quatrième trimestre dans la mise en œuvre des dispositions du protocole de partage du pouvoir qui n'ont pas encore été appliquées, à savoir l'augmentation de la représentation du Soudan oriental dans la fonction publique nationale et la nomination de représentants locaux du Front de l'Est dans les États de la mer Rouge, de Kassala et de Gedarif. Le Front de l'Est semble également s'être divisé en plusieurs petits partis politiques en fonction d'appartenances tribales pendant la campagne électorale compromettant encore davantage la mise en œuvre de l'Accord de paix pour le Soudan oriental. En novembre 2009, le Gouvernement d'unité nationale avait transféré 110 millions de dollars sur un montant convenu de 600 millions de dollars du Trésor public au Fonds de relèvement et de développement du Soudan oriental pour des projets locaux de relèvement et de développement. Les préparatifs en vue de l'organisation d'une conférence de donateurs prévue pour février 2010 sont en cours.

## **VI. Exécution du mandat de la Mission des Nations Unies au Soudan**

### **Bons offices, gestion du conflit, réconciliation et consolidation de la paix**

37. En participant au processus de stabilisation du Sud-Soudan, la MINUS a concrètement contribué à renforcer la capacité des institutions locales d'assurer la gouvernance et d'appuyer la réconciliation. Elle a en particulier aidé à organiser une réunion destinée à encourager la réconciliation entre les représentants des Dinka du comté de Piji (État de Jonglei) et des Shilluk du comté de Panyikang (État du Haut-Nil). Dans les États d'Équatoria central et oriental, elle a mis en place un forum des commissaires de comté pour promouvoir la planification participative. Enfin, dans le Sud, elle a appuyé l'établissement du forum des autorités traditionnelles, trait d'union entre l'administration locale et la population. Des membres du personnel de la MINUS et du PNUD ont été détachés auprès des principales institutions publiques locales, comme le Ministère d'État pour l'administration locale, la Commission de lutte contre la corruption, la Commission de la fonction publique et les directions de la Commission de la paix, pour les aider à renforcer leurs capacités.

38. Compte tenu des tensions qu'engendrent les déplacements de population au Soudan, la MINUS a adopté une démarche intégrée pour veiller à ce que les migrations se déroulent sans heurts, consistant notamment à mettre en œuvre des programmes d'alerte rapide, à appuyer l'organisation de conférences de paix et à offrir une assistance ciblée sur le plan local. La Mission a apporté son concours à plusieurs projets en rapport avec la paix, dont l'action entreprise par l'administration des États du Bahr el Ghazal septentrional et du Darfour-Sud en concertation avec l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), et contribué au bon déroulement de la migration des Rizeigat, en octobre et novembre. Il faudra impérativement prendre des mesures du même ordre à l'occasion de la migration des Misseriya, qui traverseront l'Abyei et le Kordofan méridional. Il importe tout particulièrement d'assurer la sécurité des migrants et des populations d'accueil et de leur offrir les services dont ils ont besoin.

### **Déploiement et activités militaires**

39. Au 31 décembre 2009, 9 569 membres du personnel militaire de la MINUS sur les 10 000 autorisés étaient déployés au Soudan, soit 476 observateurs militaires, 200 officiers d'état-major et 8 893 soldats. Comme il a été recommandé dans l'étude de 2008 sur les capacités militaires, des contingents supplémentaires continueront d'être déployés jusqu'à la fin mars 2010, y compris dans l'Abyei et à Djouba, dans la limite des effectifs autorisés pour la Mission, dont l'effectif militaire comptera alors 9 990 hommes.

40. Pratiquement toutes les recommandations formulées dans l'étude sur les capacités militaires ont été suivies. Un contingent zambien est arrivé dans l'Abyei, ce qui a permis de renvoyer dans leurs secteurs d'origine des éléments de la force qui avaient été déployés dans les secteurs II et III; le matériel supplémentaire qui était destiné à ce contingent n'a cependant pu être acheminé dans la région. Au 6 janvier 2010, le navire transportant du matériel supplémentaire destiné au

contingent bangladais n'avait toujours pas reçu l'autorisation d'accéder au bassin de Port-Soudan.

41. Des éléments des Forces armées soudanaises ont empêché tout mouvement de la MINUS dans les régions d'Higlig et de Khasarana. Bien que ce problème ait été abordé avec les autorités civiles et militaires compétentes, les négociations avec les Ministères des affaires étrangères et de la défense n'ont pour l'heure guère progressé.

42. En décembre 2009, la MINUS a entrepris des patrouilles préventives dans les États du Bahr el Ghazal occidental et de l'Équatoria occidentale en coopération avec la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), afin d'atténuer les effets des activités présumées de la LRA.

43. Tout au long de la période d'inscription sur les listes électorales, les composantes militaires de la MINUS et de la MINUAD ont assuré la sécurité de la Division de l'assistance électorale de la MINUS et lui ont apporté un appui sur les plans du transport et de la logistique. Les enseignements tirés de cet exercice permettront de mieux planifier l'appui que ces composantes auront à fournir à l'occasion des élections nationales et des référendums de 2011. Jusqu'à présent, environ 8 000 membres des services de police du Sud-Soudan et du Gouvernement du Soudan ont bénéficié de la formation aux méthodes de maintien de l'ordre en prévision de la période électorale dispensée par la police de la MINUS.

44. Les contingents continuent d'appuyer le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et un nouveau site devrait d'ailleurs être ouvert à Al-Fula, dans le nord du secteur VI. Le Gouvernement du Soudan avait sollicité cet appui.

45. L'établissement et l'ouverture officielle de la base d'opérations à Raja (dans le comté éponyme) ont amélioré l'accès à la partie septentrionale du secteur II et permis de mieux cerner la situation sur le terrain. En outre, la construction d'une autre base doit débiter sous peu à Talodi, dans le secteur IV. La MINUS disposera ainsi de moyens militaires accrus pour appuyer la mise en œuvre de l'Accord de paix global.

46. Compte tenu des enseignements tirés des mesures prises dans l'Abyei et de l'étude sur les capacités militaires, il faut déterminer ce dont la Mission a besoin pour pouvoir faire face aux menaces futures. L'évaluation préliminaire prévoit d'adjoindre des véhicules blindés de transport de troupes à la force de réserve pour que celle-ci soit plus mobile et plus souple. Ces véhicules pourraient être prépositionnés dans les zones où la violence menace le plus d'éclater. Pour faciliter les patrouilles sur le Nil et le Sobat, il faut aussi prévoir des équipements permettant de traverser les points d'eau. La faisabilité de toutes ces améliorations est à l'étude.

## **Police**

47. Au 24 novembre, la MINUS avait déployé 98 % des effectifs de police prévus par son mandat (soit 715 personnes, dont 90 femmes) sur 25 sites répartis dans toute la zone de la Mission. Il demeure difficile d'assurer la prestation de services dans le Sud, en partie parce que les services de police du Sud-Soudan manquent de moyens pour s'acquitter de leurs tâches, continuent de subir de graves restrictions budgétaires et des retards administratifs, et ont du mal à donner corps aux changements d'orientation proposés.

48. La MINUS, grâce à son module de formation, a continué de former la police soudanaise dans toute la zone de la Mission. Pendant la période à l'examen, la composante de police de la MINUS a organisé dans tous les secteurs 89 stages de formation à l'intention de 2 084 agents des services de police du Sud-Soudan et du Gouvernement du Soudan, dont 127 femmes. Au Sud-Soudan, elle a organisé 50 stages de formation à l'intention de 1 181 agents des services de police, dont 33 femmes, et au Nord-Soudan, elle en a organisé 39 pour 903 membres des forces de police du Gouvernement du Soudan, dont 94 femmes.

49. Dans le cadre de la stratégie de coimplantation, la composante de police de la MINUS a continué de suivre de près les activités du Gouvernement soudanais et des services de police du Sud-Soudan, de leur dispenser des conseils et de les aider à exercer leurs fonctions de police. Pendant la période considérée, ses experts légistes ont commencé à travailler avec leurs homologues du service de médecine légale du Gouvernement d'unité nationale, à Khartoum. L'Inspecteur général adjoint a par ailleurs demandé à la MINUS de contribuer à la formation des membres des services de police du Sud-Soudan et à la modernisation de l'infrastructure. En collaboration avec le Gouvernement néerlandais et par l'entremise du PNUD, la Mission a appuyé la construction de six postes de contrôle le long des couloirs de migration ainsi que de logements pour l'unité mixte intégrée à Abyei. Avec l'appui du PNUD, elle a mis en place une patrouille de nuit et ouvert un nouveau poste de secours communautaire dans le camp d'Al Baraka, à proximité de Khartoum, et elle est en train de faire de même dans quatre autres camps de la région.

## Élections

50. La MINUS, qui continue d'étoffer ses capacités en matière d'assistance électorale, a recruté environ 95 % du personnel dont elle a besoin dans ce domaine et a ainsi pu étendre ses opérations à 10 des 15 États du Nord. La MINUAD continue quant à elle d'appuyer le processus électoral sur le plan logistique, dans la mesure de ses moyens.

51. Les conseillers électoraux de la MINUS ont beaucoup contribué à convaincre la Commission électorale nationale d'élaborer un code de conduite pour les observateurs tenant compte des dispositions de la Déclaration de principes applicables à l'observation internationale des élections de 2005 et prévoyant la décentralisation de l'accréditation des observateurs.

52. Tout au long de la période d'inscription sur les listes électorales, la MINUS a offert à la Commission électorale nationale et à ses antennes locales un soutien logistique et une formation. Elle leur a en outre fourni le matériel nécessaire à l'inscription des électeurs. Les conseillers électoraux de la Mission ont régulièrement dispensé aux hauts responsables de la Commission des conseils d'ordre juridique et politique. La MINUS aide aussi la Commission à composer des messages électoraux ciblant les femmes, les jeunes, les personnes déplacées, les réfugiés, les populations migrantes, les électeurs vivant en milieu rural, les analphabètes, les personnes handicapées et d'autres groupes ayant des besoins spéciaux. Pour renforcer l'action menée par la Commission en matière d'instruction civique, le PNUD a mis sur pied un système de subventions, d'un montant plus ou moins important, pour aider les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile à diffuser

des renseignements sur les élections et à dispenser des cours d'instruction civique dans les 25 États.

53. Pour permettre une transition sans heurts vers la tenue de référendums à l'issue des élections, il est indispensable que le processus électoral soit crédible. Cela réduirait en outre le risque que les élections soient entachées d'actes de violence et contribuerait à légitimer les organes qui contrôleront le déroulement des référendums.

54. Le PNUD a multiplié les projets visant à renforcer les capacités institutionnelles des parties prenantes au processus électoral et des hauts comités des États chargés des élections. Exécutés en étroite collaboration et en concertation avec la MINUS et la Commission électorale nationale, ces projets ont notamment consisté à élaborer des plans concernant l'inscription sur les listes électorales, à établir un budget global pour les élections, à acquérir les biens et les services nécessaires au moyen du fonds commun pour les élections et à coordonner la coopération financière internationale au profit du processus électoral.

55. La MINUS a entrepris de constituer une petite équipe chargée de planifier les référendums, mais il faudra recruter du personnel supplémentaire pour travailler avec les deux commissions chargées du référendum avant l'achèvement des travaux liés aux élections.

### **Désarmement, démobilisation et réintégration**

56. Si les opérations de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR) se sont poursuivies comme prévu pendant la période à l'examen, les possibilités de réintégration ont cependant été moins nombreuses que prévu, ce qui a suscité des préoccupations. Au 31 décembre 2009, 18 731 ex-combattants et personnes ayant des besoins particuliers avaient été démobilisés au Soudan et avaient reçu une aide à la réinsertion pour une période de trois mois. Les activités de démobilisation se sont poursuivies à Kadugli et Julud (État du Kordofan méridional), et un nouveau site a été ouvert à Rumbek (État des Lacs) le 23 octobre. Des services de conseil et d'orientation en matière de réintégration ont commencé à être fournis dans sept États et devraient être offerts dans tout le pays d'ici au début de l'année 2010. Au 31 décembre, le nombre d'ex-combattants ayant bénéficié de ces services était de 1 741 au Sud-Soudan et de 7 149 dans les trois zones. Le PNUD a entrepris de soustraire les services de réintégration destinés à environ 7 000 ex-combattants au Sud-Soudan et 4 000 au Nord-Soudan. Pendant la période considérée, les Gouvernements néerlandais et norvégien et la Banque allemande de développement ont alloué des fonds à la réintégration, tandis que le Fonds pour la consolidation de la paix et les Gouvernements canadien et espagnol ont fait des annonces de contributions à titre indicatif. Le PNUD connaît actuellement un déficit d'environ 10 millions de dollars, chiffre qui pourrait toutefois varier si les contributions annoncées étaient versées dans les délais. L'allocation de certaines contributions annoncées précédemment n'ayant toujours pas été approuvée, le financement pourrait bien demeurer une préoccupation, compte tenu du retard pris dans le versement des fonds d'une part et de l'incertitude entourant les annonces de contributions d'autre part.

57. Le partenariat pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, (instance la plus élevée réunissant les principales parties prenantes du programme de désarmement, démobilisation et réintégration), a tenu sa troisième réunion le 3 novembre à Kadugli. À cette occasion, les participants ont pris acte des gros

progrès accomplis depuis le lancement du programme, en février 2009. S'étant émue en juin, avec les donateurs, de la question de l'intégrité du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, la MINUS a chargé des consultants extérieurs de procéder à une évaluation indépendante des procédures d'enregistrement et de vérification du processus de démobilisation. Cette évaluation a été menée pendant la période à l'examen en coopération avec les représentants des Commissions du Nord du Soudan et du Sud-Soudan pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration, du Groupe de la MINUS chargé de ces questions et des donateurs au programme national de DDR. Les résultats, qui ont été présentés dans le rapport final paru le 28 novembre, ont notamment révélé des lacunes dans les procédures de pré-enregistrement, des incohérences dans l'utilisation des listes de candidats au programme et la persistance de la confusion entourant les conditions devant être remplies par les femmes associées aux forces ou aux groupes armés. Tous ces problèmes étaient certes connus auparavant, mais il importe d'exploiter de manière constructive les résultats de l'évaluation afin d'appliquer des mesures correctives et de garantir la crédibilité comme la viabilité du programme de désarmement, démobilisation et réintégration dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Il est encourageant de constater que le Gouvernement s'est par la suite expressément engagé à accorder beaucoup d'importance aux préoccupations formulées à l'issue de l'évaluation et à garantir une coopération et une transparence maximales.

### **Retour et réintégration**

58. Comme au cours des années précédentes, les personnes déplacées ont été plus nombreuses à retourner chez elles à la fin de la saison des pluies, une fois l'accès aux zones reculées devenu plus aisé. À la mi-2009, selon les estimations, plus de 170 000 déplacés étaient revenus au Sud-Soudan (dont 11 000 dans le cadre de retours assistés) et presque 32 000 réfugiés avaient été rapatriés, d'Ouganda pour la plupart. Globalement, environ deux millions de personnes seraient spontanément rentrées chez elles, tandis que 263 850 réfugiés et déplacés auraient bénéficié de programmes de retour organisé et assisté.

59. Pendant la période à l'examen, les représentants des groupes traditionnels et des collectivités de l'Abyei ont organisé le retour de déplacés de la région depuis Khartoum et l'État du Nil Blanc. Grâce à une aide financière du Gouvernement du Sud-Soudan, environ 1 700 personnes ont pu retourner dans neuf zones de l'Abyei en novembre.

### **Activités touchant la situation humanitaire, le rétablissement et le développement**

60. Pendant la période considérée, la situation humanitaire a continué de se dégrader au Sud-Soudan. La conjonction de trois facteurs met gravement en péril l'existence d'au moins 40 % de la population du Sud-Soudan : a) les conflits tribaux et les actes de violence imputables à la LRA; b) une importante pénurie alimentaire; et c) les gros revers budgétaires subis précédemment par le Gouvernement du Sud-Soudan. D'après les estimations, 2 500 personnes auraient été tuées et 359 000 déplacées depuis janvier 2009 du fait des conflits tribaux et des actes de violence imputables à la LRA. Plus de

1,5 million de personnes bénéficient actuellement d'une aide alimentaire d'urgence, et quelque 400 000 enfants de programmes de repas scolaires. Selon les premiers résultats obtenus, le rendement des cultures en 2009 sera nettement inférieur à la production annuelle moyenne, qui atteint normalement 800 000 tonnes. En outre, l'insécurité entrave l'acheminement de l'aide humanitaire.

61. Sur le plan du financement, début décembre, les organismes des Nations Unies et les organisations non gouvernementales avaient reçu 40 % du montant de 417 millions de dollars initialement demandé en 2009 pour répondre aux besoins humanitaires. À la mi-août, le système des Nations Unies avait revu à la hausse le montant de l'appel de fonds initial, demandant que 57 millions de dollars supplémentaires soient alloués de toute urgence au titre de l'aide alimentaire, de la nutrition et de l'appui à l'agriculture. À la fin du mois de novembre, 47 % des fonds supplémentaires demandés avaient été versés. Compte tenu de la dégradation de la situation humanitaire au Sud-Soudan, il faut allouer davantage de fonds aux organismes des Nations Unies et aux organisations non gouvernementales pour qu'ils puissent renforcer les capacités d'intervention en cas d'urgence.

62. Dans l'Abyei, on estime que 20 000 personnes sont encore déplacées et tributaires de l'aide alimentaire. Selon des sources officielles, 1 758 personnes dont le retour a été organisé récemment depuis Khartoum sont arrivées dans leurs villages de destination dans la région de l'Abyei. Toutefois, il est très préoccupant de constater que dans ces endroits, les services de base ne sont pas assurés et les intervenants humanitaires n'ont que peu de moyens, alors que la demande ne manquera pas d'augmenter lorsque les nomades misseriya arriveront dans la région au moment de leur migration saisonnière.

63. Grâce au Fonds pour le relèvement du Soudan, le système des Nations Unies et les donateurs ont entrepris d'étendre l'autorité de l'État et de favoriser la stabilisation dans les États des Lacs et de Jonglei. Dans ce dernier, une concertation orchestrée par le Gouverneur, en présence du Comité pour la sécurité de l'État, a permis de définir les priorités ci-après : ouvrir le tronçon routier allant de Bor à Akobo; lancer une station de radio consacrée à l'instruction civique; et déployer des agents de police du Sud-Soudan le long des grandes artères. Toutefois, pour pouvoir mener des activités de stabilisation dans tous les États du Sud-Soudan, il faudrait disposer de fonds supplémentaires.

## **Droits de l'homme**

64. Pendant la période à l'examen, le Gouvernement d'unité nationale a certes pris des mesures pour promouvoir les droits de l'homme, mais la situation dans ce domaine laisse encore beaucoup à désirer au Soudan. Au mois de décembre 2009, 119 enfants qui avaient été condamnés à l'issue des attaques perpétrées en mai 2008 à Omdurman avaient été graciés par le Président et remis en liberté. De plus, 491 femmes, pour beaucoup accompagnées d'enfants en bas âge, ont été libérées à Khartoum. L'Assemblée nationale a promulgué une loi sur les droits de l'enfant afin d'établir le cadre juridique nécessaire à la protection de ces droits. Deux projets de loi sont actuellement à l'examen : l'un porte sur le Service national du renseignement et de la sécurité et l'autre sur les référendums, et ils sont tous deux susceptibles d'avoir des répercussions sur la situation des droits de l'homme au Soudan. Le 20 décembre, l'Assemblée nationale a approuvé le premier de ces textes,

contre l'avis du SPLM et des partis de l'opposition. Ce projet de loi ne respecte en effet pas les dispositions de l'Accord de paix global, puisqu'il conserve au Service national du renseignement et de la sécurité le pouvoir de procéder à des arrestations et des détentions arbitraires, alors que l'Accord de paix global prévoyait qu'il ne devait plus que collecter et analyser des renseignements. En outre, le personnel du Service jouirait de l'immunité de juridiction. Les pouvoirs conférés au Service en matière d'arrestation et de détention et le manque de transparence entourant les agissements de ses agents ont donné lieu à des allégations selon lesquelles de graves violations des droits de l'homme auraient été commises, ce qui pourrait nuire au bon déroulement des élections au Soudan.

65. La MINUS reçoit toujours des plaintes de partis politiques de tout le pays qui dénoncent des violations des droits politiques dans le cadre du processus électoral. Dans le Sud, l'action menée pour permettre aux institutions politiques d'empêcher une escalade de la violence ou de l'atténuer et pour prendre les mesures voulues dans les domaines de la sécurité, de la justice et de la responsabilisation afin de lutter contre l'impunité a progressé lentement. Au Nord, les institutions compétentes existent, mais le cadre juridique en place permet la commission de nombreuses violations des droits de l'homme et ne renforce pas la responsabilisation. L'application de la peine de mort, au Nord-Soudan comme au Sud-Soudan, continue de susciter des préoccupations, en particulier dans la mesure où nombre des prisonniers dans le couloir de la mort n'ont pas bénéficié des services d'un avocat lors de leur procès. Dans le Nord, au moins huit enfants jugés à l'issue de l'attaque à Omdurman se trouvent encore dans le quartier des condamnés à mort, alors que le Gouvernement avait assuré à ma Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés qu'aucun enfant ne serait exécuté au Soudan. Parallèlement, les femmes demeurent victimes de la discrimination, de pratiques traditionnelles néfastes et d'actes de violence sexiste. Le problème est particulièrement marqué au Sud-Soudan, où les tribunaux traditionnels et les institutions de l'État défendent certaines pratiques ancestrales qui vont à l'encontre des garanties constitutionnelles. Il est en outre préoccupant de constater que la nomination des membres de la Commission indépendante des droits de l'homme, dont l'établissement figure pourtant en bonne place dans l'Accord de paix global, n'a guère progressé.

66. Outre que les progrès sont lents dans le domaine des droits civils et politiques, les droits économiques et sociaux sont peu respectés, notamment en ce qui concerne l'accès aux services sociaux de base, ce qui met gravement en péril la paix, la sécurité et la stabilité. Ces facteurs contribuent à une escalade de la violence, en particulier dans le Sud, et cette violence exacerbe à son tour lesdits facteurs. Des membres de communautés de déplacés et de groupes vulnérables sont par ailleurs toujours victimes d'expulsions.

## État de droit

67. La MINUS continue de contrôler et d'appuyer la réforme législative. Elle fournit à cet égard à l'Assemblée nationale analyses et recommandations pour l'aider à élaborer un projet de loi sur les prisons, et le sous-comité de l'Assemblée législative chargé des questions intérieures a pris en compte certaines de ces recommandations. Le 6 décembre, la MINUS a communiqué à l'Assemblée nationale son analyse du projet de loi sur le Service national du renseignement et de la sécurité. Dans le Sud, la Mission continue d'appuyer la réforme législative,

notamment en offrant un appui technique pour l'élaboration du projet de loi sur les avocats. Elle a également conseillé les autorités judiciaires au sujet de la détention prolongée et des peines de substitution à l'emprisonnement.

68. La MINUS a transféré 37 membres du personnel fourni par des gouvernements dans divers sites de la zone de la Mission, y compris dans les trois zones de transition, pour qu'ils guident et forment le personnel pénitentiaire national. Les prisons de Khartoum et des États du Nil Bleu et de l'Abyei continuent de bénéficier d'un appui en matière d'infrastructure, offert en collaboration avec le PNUD et des donateurs. Les activités visant à renforcer les capacités du personnel pénitentiaire, y compris les femmes, se sont poursuivies dans tous les États du Sud, et des programmes similaires ont été mis en œuvre dans les prisons de Wau et de Torit. Cette action est menée avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

69. Dans le Nord, la réforme du système judiciaire n'a toujours pas été lancée, et bien que l'infrastructure soit plus développée dans les villes principales, l'indépendance de l'appareil judiciaire reste limitée. Dans le Sud, les institutions législatives et judiciaires et celles en charge du maintien de l'ordre ne disposent ni des installations, ni du personnel qualifié, ni de l'infrastructure de transport et de communication dont elles auraient besoin, ce qui entrave l'accès à des systèmes de justice dûment opérationnels. Le droit pénal national et les codes de procédure pénale en vigueur tant au Nord qu'au Sud doivent être revus et mis en conformité avec le cadre juridique et les droits énoncés dans la Constitution nationale de transition et l'Accord de paix global.

## **Protection des civils et des enfants**

70. La MINUS est en train d'élaborer une stratégie de protection à l'échelle de la mission adaptée à son mandat et à l'environnement complexe dans lequel elle opère. Cette stratégie prendra en compte le concept de sécurité pour la protection des civils qui a été mis au point pendant la période à l'examen dans le cadre de concertations entre missions. D'après ce concept, il faut mener de manière coordonnée toute une palette d'activités de protection, notamment prendre des mesures préventives et d'alerte rapide, prévoir une assistance humanitaire intégrée et mettre sur pied un cadre institutionnel permettant de garantir la protection.

71. Ma Représentante spéciale pour les enfants et les conflits armés s'est rendue au Soudan du 15 au 23 novembre. Lors de sa visite, un plan d'action assorti d'échéances prévoyant la libération de tous les enfants associés à la SPLA au Sud-Soudan a été signé, et le Ministre de la justice du Gouvernement d'unité nationale s'est engagé à empêcher l'exécution de tout enfant de moins de 18 ans. Les responsables de la protection de l'enfance à la MINUS et à la MINUAD pourront vérifier si cet engagement est bel et bien tenu et si l'accès à six enfants associés au Mouvement pour la justice et l'égalité se trouvant actuellement dans le couloir de la mort est accordé.

72. Du 19 au 21 octobre, la MINUS, la MONUC, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et plusieurs organisations non gouvernementales se sont réunis pour promouvoir le renforcement de la coordination par le système des Nations Unies de la lutte contre les graves violations des droits de l'enfant commises par la LRA en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Sud-Soudan et en Ouganda.

73. La MINUS préside ou appuie 20 groupes de travail interinstitutions chargés de la protection qui opèrent dans les trois zones et au Sud-Soudan, où l'on est en train de répertorier les problèmes en matière de protection et de concevoir des mesures adaptées pour y remédier. Les autorités et les groupes de travail chargés de la protection ont tenu davantage de réunions avec les responsables locaux et ceux des États, ce qui a permis, dans certaines régions, de donner aux autorités plus de moyens pour s'acquitter de leurs responsabilités en matière de protection. Ainsi, dans le Kordofan méridional, la MINUS a participé à l'élaboration du plan de développement stratégique de l'État.

## **Information**

74. Le 3 novembre, la MINUS a organisé à Khartoum un symposium de deux jours sur l'unité et l'autodétermination auquel ont participé des intellectuels et hommes politiques soudanais du nord et du sud du pays, ainsi que des membres de la diaspora soudanaise. Les participants ont notamment insisté sur la nécessité d'accélérer les préparatifs d'une séparation pacifique sans toutefois relâcher les efforts de promotion de l'unité.

75. La MINUS a tenu périodiquement des réunions d'information sur la situation humanitaire et les interventions de la communauté internationale dans ce domaine et apporté une assistance à la Commission électorale nationale en produisant des messages radiophoniques et télévisés d'intérêt général.

76. Malgré la nécessité croissante de disposer d'un organe de radiodiffusion indépendant à l'échelle du pays, en particulier pendant la période précédant les élections, Radio Miraya, organe financé par l'ONU, ne peut toujours pas diffuser en modulation de fréquence au Nord-Soudan. Cette radio joue cependant un rôle de premier plan en matière d'éducation civique et électorale, de sensibilisation du public et de promotion du dialogue politique, par le biais de 14 stations FM dans le Sud et de trois heures d'émissions quotidiennes sur les ondes courtes dans le Nord.

## **Déminage**

77. L'ONU a ouvert à la circulation 34 912 kilomètres de routes, déminé une superficie de 53 647 413 mètres carré et détruit 20 090 mines et 839 391 engins non explosés. Environ trois millions de personnes vivant dans les zones minées et personnes déplacées ont été sensibilisées aux dangers posés par les mines. Au cours de la période considérée, plus de 980 kilomètres carrés de terres ont été rouvertes aux populations locales. La pollution par les mines et les restes explosifs de guerre continuera de poser des problèmes lors des prochaines élections avec le début du retour des populations déplacées à leurs foyers afin de voter.

78. Au cours de la période indiquée, l'UNICEF a continué de diriger, dans son secteur, des actions de sensibilisation des populations affectées, notamment des personnes déplacées, des personnes rapatriées et des communautés vulnérables, aux dangers des mines. On a également continué d'exécuter des projets d'aide aux victimes. La coordination entre les deux groupes de travail chargés de l'aide aux victimes, qui sont présidés alternativement par le Centre de lutte antimines à Khartoum et le Ministère de la promotion de la femme et de la protection sociale à Djouba, s'est améliorée à la faveur de la tenue de réunions mensuelles.

## **Déontologie et discipline**

79. Le respect par toutes les catégories de personnel du code de conduite des Nations Unies et de la politique de tolérance zéro de l'exploitation et des violences sexuelles demeure très élevé. Des cycles de formation sont organisés dans tous les secteurs et des mesures sont prises pour suivre les facteurs et l'évolution des risques et intervenir en conséquence. Trois incidents impliquant des fautes graves ont été signalés pendant la période considérée.

80. En collaboration avec des organismes des Nations Unies, des organes nationaux compétents du Gouvernement du Sud-Soudan et des organisations non gouvernementales, la MINUS a, en décembre, élargi ses campagnes d'information à Wau et Rumbek, au Sud-Soudan, et sensibilisé environ 600 chefs locaux, des femmes, des jeunes et des organisations de la société civile à la politique de tolérance zéro de l'exploitation et des violences sexuelles appliquée par l'ONU.

## **Égalité des sexes**

81. Au cours de la période indiquée, la MINUS a fourni un appui technique et des conseils sur la prise en compte de la problématique hommes-femmes, notamment dans le contexte du processus électoral. La Mission a organisé plusieurs ateliers et cycles de formation sur la participation des femmes aux élections et a présidé le Forum de coordination sur la participation des femmes aux élections.

82. Les efforts déployés par la MINUS ont conduit les ministères compétents au Sud-Soudan et dans les trois zones à créer des réseaux de coordonnateurs pour les questions relatives aux femmes, afin de faciliter, d'appuyer et de suivre la prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques et programmes gouvernementaux.

83. La Mission continue de promouvoir et de faire connaître les dispositions de la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité à travers Radio Miraya et dans le cadre des ateliers de renforcement des capacités qu'elle organise.

## **VIH/sida**

84. La MINUS continue d'encourager l'intégration d'activités de sensibilisation au VIH/sida dans le programme de désarmement, démobilisation et réintégration. Elle a aussi participé à l'examen de la pochette de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le renforcement des capacités en matière de lutte contre le VIH/sida dans les écoles.

## **Sécurité du personnel**

85. Au cours de la période considérée, on est passé de la phase III du plan de sécurité à la phase II à Khartoum, Port Soudan, El Obeid, Gedaref et Kosti dans le Nord-Soudan.

## Aspects financiers

86. Dans sa résolution 63/237 B, l'Assemblée générale a décidé d'ouvrir un crédit de 958,4 millions de dollars pour le financement de la MINUS pendant l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2009 au 30 juin 2010. Si le Conseil de sécurité décidait de proroger le mandat de la MINUS au-delà du 30 avril 2010, les dépenses de fonctionnement de la Mission jusqu'au 30 juin 2010 se limiteraient aux montants approuvés par l'Assemblée générale.

87. Au 30 novembre 2009, le solde non acquitté des contributions (mises en recouvrement) au compte spécial de la MINUS s'élevait à 144 millions de dollars. À cette date, le montant total des contributions non acquittées au titre des opérations de maintien de la paix s'élevait à 2 063 600 000 dollars.

88. Les remboursements aux pays qui fournissent des contingents, des dépenses relatives aux contingents et au matériel leur appartenant ont été effectués pour les périodes se terminant au 31 octobre 2009 et au 30 juin 2009, respectivement.

## VII. Observations

89. Au cours des dernières semaines, les parties à l'Accord de paix global ont considérablement débloqué la situation en surmontant des obstacles importants qui les empêchaient de progresser depuis longtemps. Il n'en demeure pas moins que les dangers de voir le conflit se rallumer sont réels, ce qui risque d'avoir des conséquences catastrophiques dans l'ensemble de la région sur les plans humanitaire, politique, militaire et économique. La communauté internationale et régionale est appelée à peser de tout son poids pour empêcher une telle catastrophe.

90. Le facteur le plus important qui détermine le succès ou l'échec du processus de paix soudanais demeure la nature des relations entre le Mouvement populaire de libération du Soudan (SPLM) et le Parti du Congrès national. À moins d'un an des référendums, il faudra que les deux parties fassent preuve d'une très grande volonté politique pour achever avec succès la mise en œuvre de l'Accord de paix global. L'atmosphère actuelle de méfiance générale, dans laquelle toute avancée d'une partie est considérée comme un recul par l'autre, compromet gravement l'émergence d'une telle volonté politique, ébranle les efforts déployés par la communauté internationale et ouvre la voie à la résurgence du conflit.

91. Je note avec satisfaction l'appui qu'apporte le Groupe de haut niveau de l'Union africaine chargé de la mise en œuvre du processus de paix au Soudan, ainsi que les efforts que continuent de déployer les envoyés spéciaux et autres partenaires internationaux clefs. Compte tenu du grand nombre et de la diversité des acteurs internationaux qui contribuent à ce processus, il est nécessaire de coordonner tous ces efforts pour aider les parties à transformer cette approche négative en dialogue productif.

92. Je félicite les parties à l'Accord de paix global de l'adoption de la loi relative au référendum. Pour garantir que le référendum soit libre, équitable et pacifique dans les conditions qui prévalent dans le Sud-Soudan, il faudra une préparation et une mise en œuvre de premier plan. En conséquence, je demande instamment aux parties de mettre en place la Commission du référendum immédiatement et de commencer sans délai l'application des dispositions de la nouvelle loi. J'engage

également les parties à travailler en collaboration étroite avec la MINUS pour coordonner et faciliter l'aide internationale aux préparatifs des référendums.

93. Les deux parties à l'Accord de paix global ont récemment souligné combien il fallait d'urgence s'atteler au débat sur les dispositions post-référendaires concernant l'unité ou la sécession, en allant jusqu'à prévoir dans la législation relative au référendum l'engagement de parvenir à un accord sur les questions clefs. Si les deux parties ne s'accordent pas sur les mesures qu'elles doivent prendre l'une et l'autre dans les jours, les semaines et les mois suivants le scrutin, le risque serait grand de voir le conflit se rallumer et prendre des proportions telles qu'il serait difficile voire impossible de l'éteindre. La loi relative au référendum ayant été adoptée, je demande instamment aux parties de lancer sans perte de temps les négociations sur les accords post-référendaires. L'ONU demeure prête à les aider dans cette entreprise.

94. Je félicite la Commission électorale nationale qui a enregistré 16,5 millions d'électeurs dans des conditions difficiles et avec très peu d'incidents. C'est une étape importante dans la perspective d'élections nationales crédibles. De nombreux défis restent à relever. La MINUS a reçu des informations sur certaines irrégularités qui ont entaché le processus d'inscription sur les listes électorales, qu'elle a communiquées à la Commission en la priant d'y remédier. Les parties sont également appelées à régler leurs différends concernant les résultats du recensement. En outre, plusieurs acteurs continuent de se plaindre d'obstacles entravant la conduite de l'activité politique. La sécurité pendant les élections exigera des efforts car il faut donner aux électeurs la possibilité d'y prendre part dans les meilleures conditions. J'exhorte les parties à l'Accord de paix global à créer un environnement propice à la tenue d'élections démocratiques, notamment par le respect de la liberté d'association, d'expression et de la presse et par la promotion de l'ouverture politique. J'encourage la Commission électorale nationale à élargir sa campagne d'information de sorte que le public soit informé comme il se doit du processus électoral. J'engage les parties à faire concorder la législation avec les valeurs défendues par la Constitution nationale provisoire.

95. Je demeure très préoccupé par la poursuite de la violence au Sud-Soudan, qui a causé tant de morts parmi les civils innocents. Je demande au Gouvernement du Sud-Soudan, qui est responsable au premier chef de la protection des civils dans le Sud-Soudan, de tout faire pour protéger les civils et briser le cycle de la violence. Les Nations Unies ont continué d'agir à cet égard et sont prêtes à apporter leur contribution à cette entreprise. J'appelle aussi la communauté internationale à redoubler d'efforts pour contribuer à la solution de ces problèmes à court terme et pour donner au Gouvernement du Sud-Soudan les moyens d'y faire face à long terme.

96. L'absence de progrès en ce qui concerne le règlement des questions en suspens dans l'Abyei est également très préoccupante et pourrait compromettre la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Si les parties concernées ne retrouvent pas une dynamique politique pour régler ces questions, elles risquent de manquer les occasions offertes par la décision de la Cour permanente d'arbitrage. Les parties doivent donc veiller à appliquer dans les délais et pacifiquement la décision de la Cour concernant l'Abyei et s'employer à trouver des accords à long terme sur les droits de pacage, la résidence et d'autres questions pressantes qui concourent à l'établissement d'une paix durable dans l'Abyei. Je les félicite de l'adoption de la

loi relative au référendum de l'Abyei et les engage à mettre en place au plus vite la Commission du référendum de l'Abyei.

97. La lenteur des progrès en ce qui concerne la démarcation des frontières est également inquiétante car elle a des conséquences sur les élections et les référendums. Je demande aux parties de faire preuve de la volonté politique nécessaire pour accélérer ce processus et veiller à ce qu'il n'entrave pas l'application de l'Accord de paix global.

98. Je me félicite des progrès enregistrés dans le programme de désarmement, démobilisation et réintégration, notamment de l'engagement constructif des parties à l'Accord de paix global sur cette question. Il est également encourageant de noter que le Gouvernement s'est publiquement engagé à remédier aux lacunes de ce programme, telles qu'elles ont été mises au jour dans une récente évaluation. Je suis conscient que le retour d'ex-combattants démobilisés dans un environnement marqué par l'insécurité comporte des risques et peut les conduire à choisir de nouveau le chemin de la violence armée. Par conséquent, il importe tout particulièrement de lier le processus de désarmement, démobilisation et réintégration à des initiatives de lutte contre la violence. Enfin, je renouvelle mon appel à la communauté internationale pour qu'elle mobilise les ressources nécessaires pour la phase finale du programme et la plus difficile à mettre en œuvre : la réintégration.

99. En conclusion, je tiens à remercier mon Représentant spécial et l'ensemble du personnel militaire, de police et civil de la MINUS pour l'engagement et le dévouement dont ils font preuve dans l'accomplissement de leur mission. Je remercie également l'équipe de pays de l'ONU et l'ensemble des organisations humanitaires qui s'efforcent inlassablement de venir en aide aux personnes dans le besoin au Soudan.

## Annexe

## Composante militaire et composante police au 17 janvier 2010

Pays	Composante militaire									
	Observateurs		Officiers d'état-major		Membres des contingents		Total partiel militaires		Police civile	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Allemagne	25	1	5				30	1	5	
Argentine										
Australie	5	1	7	2			12	3	7	3
Bangladesh	19		27		1 400	5	1 459	5	27	1
Belgique	3						3			
Bénin	4						4			
Bolivie (État plurinational de)	13	1					13	1		
Bosnie-Herzégovine									4	3
Brésil	20		2				22			
Burkina Faso	1						1			
Cambodge	4		1		50		55			
Canada	18	1	6	3			24	4	16	1
Chine	12		9		426	9	447	9	7	4
Croatie			4				4			
Danemark	7		4				11			
Égypte	20		18		1 246	15	1 284	15	15	
El Salvador	4						4		4	
Équateur	17						17			
États-Unis d'Amérique									7	
Éthiopie									8	2
Fédération de Russie	13		3		120		136		16	
Fidji	6						6		2	
Finlande			1				1			
Gambie									23	2
Ghana									26	2
Grèce	3		1				4			
Guatemala	4	1	1				5	1		
Guinée	6						6			
Inde	15		26	1	2 573	5	2 614	6	54	3
Indonésie	7						7		15	1
Iran (République islamique d')	2						2			
Jamaïque									4	5
Japon			2				2			
Jordanie	11		6				17		40	2
Kenya	3	1		1	681	43	684	45	18	1
Kirghizistan	6						6			1
Malaisie	8		2				10		6	
Mali	3						3			
Mongolie	2						2			
Mozambique	1						1			

Pays	Composante militaire									
	Observateurs		Officiers d'état-major		Membres des contingents		Total partiel militaires		Police civile	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Namibie	6	1					6	1	3	3
Népal	7		8				15		40	2
Nigéria	9		3				12		32	4
Norvège	13		8				21		6	2
Nouvelle-Zélande	2		1				3			
Ouganda									5	11
Pakistan	15		25		1 447	7	1 487	7	29	
Paraguay	9						9			
Pays-Bas	5	1	2				7	1	9	3
Pérou	13						13			
Philippines	11						11		33	9
Pologne	2						2			
République de Corée	6		1				7			
République de Moldova	2						2			
République-Unie de Tanzanie	12						12			
Roumanie	10		1				11			
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord			2				2			
Rwanda	14		3		244	9	261	9	8	1
Samoa									4	
Sierra Leone	3		1				4			
Sri Lanka	6						6		18	
Suède	3		1				4		6	3
Thaïlande	9	1					9	1		
Turquie			3				3		36	2
Ukraine	11						11		17	
Uruguay									2	
Yémen	22		2				24		10	
Zambie	14		7	1	619	26	640	27	19	4
Zimbabwe	10	2					10	2	22	10
<b>Total par sexe</b>	<b>476</b>	<b>11</b>	<b>193</b>	<b>8</b>	<b>8 819</b>	<b>119</b>	<b>9 488</b>	<b>138</b>	<b>604</b>	<b>85</b>
<b>Total</b>	<b>487</b>		<b>201</b>		<b>8 938</b>		<b>9 626</b>		<b>689</b>	

